

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 12 JUIN 2023

N° de délibération : 10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 5 VOTANTS : 5
DATE DE LA CONVOCATION	05/06/2024
VOTE	POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Françoise CROTTET-FIGEAT, Guy GRAFEUILLE, Eric GUYOT, Emmanuel LOCTIN et Rémy PASQUET

Monsieur Emmanuel LOCTIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de bourses aux internes/externes en médecine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 31-2023 créant un règlement d'intervention « pack accueil pour les internes et externes en médecine » et déléguant au Bureau du Pays l'attribution des bourses,

Le Pays a instauré la mise en place d'un pack accueil pour les internes et externes en médecine. En effet, le Pays, par sa localisation excentrée par rapport aux facultés de médecine, engendre des frais supplémentaires pour les internes et externes qui choisissent d'y exercer leur stage : frais de déplacement, nécessité d'un logement supplémentaire... Ce sont autant de facteurs qui peuvent rendre le territoire moins attractif par rapport à d'autres au moment des choix de stage.

Il s'agit donc de mettre en place une bourse permettant de faire face à ces dépenses supplémentaires. Ce dispositif de « pack accueil » a vocation à comprendre également les actions déjà mises en place et les initiatives que les communes et EPCI pourraient prendre pour faciliter la participation des internes et externes à la vie socio-culturelle et sportive.

Après avoir étudié les dossiers reçus par les étudiants en médecine de ce semestre, il est proposé d'accorder les bourses comme suit :

Nom	Prénom	Date de stage	Lieu de stage	Statut	Faculté	Date de la demande	Montant attribué
Tlas	Sarah	11 mars 2024 au 4 mai 2024	Nevers	Externe (5ème année)	Clermont Fd	28/03/2024	200,00 €
Bocquet	Clément	22 janvier 2024 au 9 mars 2024	St Amand en Puisaye, La Charité sur Loire, Pougny, Châteauneuf Val de Bargis	Externe (4ème année)	Dijon	08/04/2024	200,00 €
Rougy	Alexia	Du 2 mai 2024 au 4 novembre 2024	Saint-Amand en Puisay, Pougny, Neuvy sur Loire	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	10/04/2024	800,00 €
Vivier	Julien	Du 2 mai 2024 au 4 novembre 2024	Saint-Amand en Puisay, Pougny, Neuvy sur Loire	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	01/05/2024	800,00 €
Lemaitre	Lauriane	Du 11 mars 2024 au 28 avril 2024	Garchizy, Magny Cours	Externe (5ème année)	Dijon	07/05/2024	200,00 €
Jilala-Hader	Ebtissame	Du 2 mai 2024 au 4 novembre 2024	Marzy	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	09/05/2024	800,00 €
Belabbes	Sarah	Du 2 mai 2024 au 4 novembre 2024	Cosne sur Loire, La Charité sur Loire, Châteauneuf Val de Bargis	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	12/05/2024	800,00 €
Millien	Malorie	Du 2 mai 2024 au 4 novembre 2024	Cosne sur Loire, La Charité sur Loire, Châteauneuf Val de Bargis	Interne (9ème année stage SASPAS)	Dijon	14/05/2024	800,00 €
Total							4 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau du Pays Val de Loire Nivernais :

- valide l'attribution de bourses aux étudiants internes et externes pour un montant total de 4 600 € ;
- autorise le Président à signer tout document afférent à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 12 juin 2024

